

Le travail des femmes au temps du confinement

 ugict.cgt.fr/articles/references/le-travail-des-femmes-au-temps-du-confinement

M'abonner



Le propos de cet article est d'analyser, à partir des données recueillies dans l'enquête, la situation des femmes pendant le confinement.

jeudi, 18 juin 2020 | Décryptages

L'Ugict-CGT a publié le 5 mai une enquête inédite qui offre le seul panorama complet sur les conditions de travail et d'exercice de la responsabilité professionnelle durant le confinement :

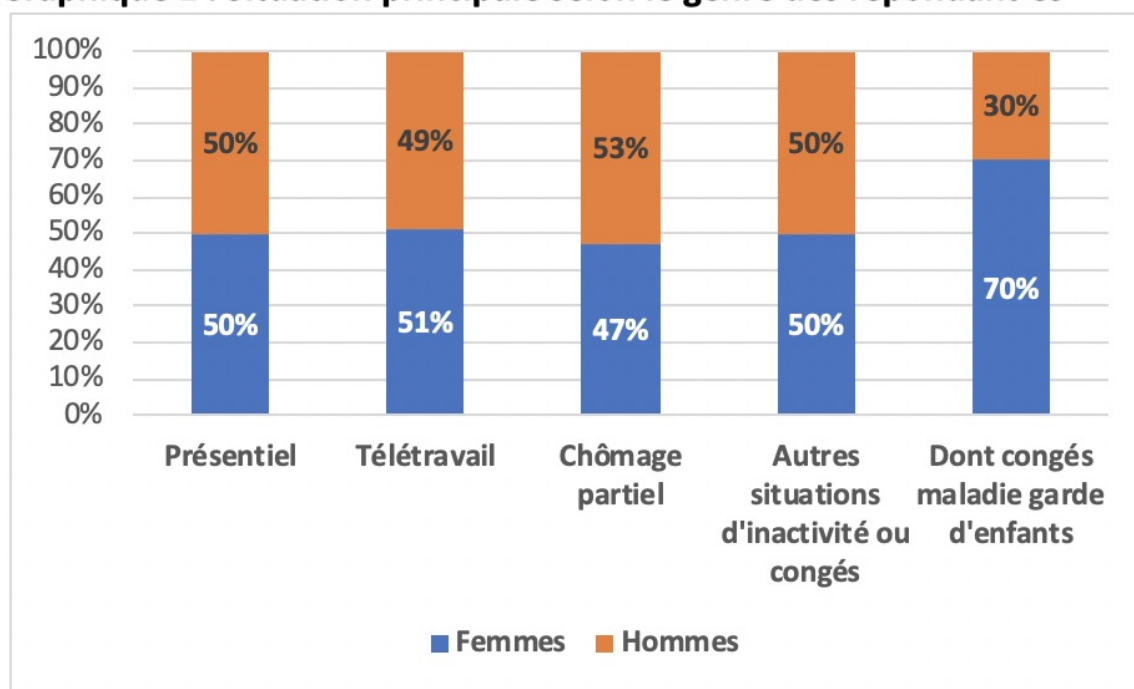
- 34 000 réponses de tous statuts et secteurs professionnels dont près de 60% non syndiqué·e·s, recueillies en ligne entre le 6 et le 27 avril 2020
- 100 questions pour appréhender l'ensemble des situations, télétravail, travail en présentiel ou arrêt d'activité
- Un angle spécifique aux salarié·e·s en responsabilité pour recueillir la vision de l'encadrement
- Une enquête construite et analysée avec les statisticien·ne·s professionnel·le·s de la DARES et de la DREES du syndicat CGT des ministères sociaux pour garantir une démarche scientifique rigoureuse. Les données recueillies ont été redressées selon les méthodes statistiques pour correspondre au salariat.

Ce que dit cette enquête, c'est que les femmes ont été en première ligne face à la crise sanitaire : davantage exposées aux risques de contamination car occupant les métiers en contact avec le public, elles ont aussi subi une hausse de la charge de travail (36% contre 29% des hommes) alors que la fermeture des écoles s'est traduite pour 43% d'entre elles par plus de 4h de tâches domestiques supplémentaires. Enfin, le confinement a été facteur de tensions pour 20% des couples, et de violence pour 2% des répondant·e·s.

1. Situation des femmes durant le confinement

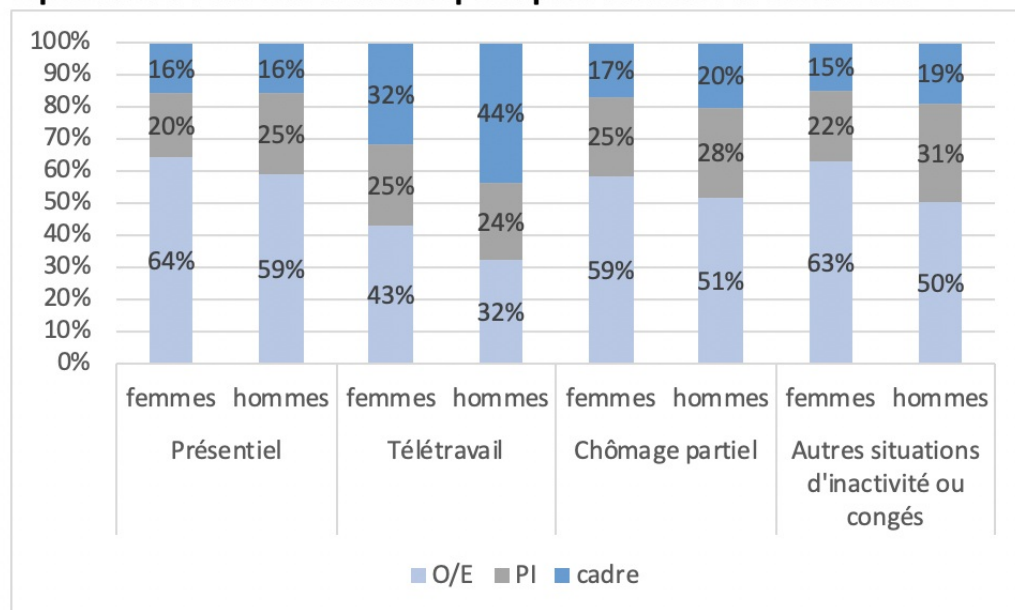
D'après l'enquête Acemo-Covid de la Dares d'avril 2020, pendant le confinement, environ 27% des salarié·e·s ont continué à aller travailler, 25% ont basculé en télétravail, 25% en chômage partiel et environ 23% dans une autre situation (arrêt maladie, congés...). Selon notre enquête, si la répartition des femmes et des hommes entre ces quatre situations est similaire, dans 7 cas sur 10, ce sont les femmes qui ont pris un congé maladie pour garde d'enfant (Graphique 1). Par ailleurs, des différences apparaissent du fait des emplois occupés très majoritairement par les femmes.

Graphique 1 : Situation principale selon le genre des répondant·e·s



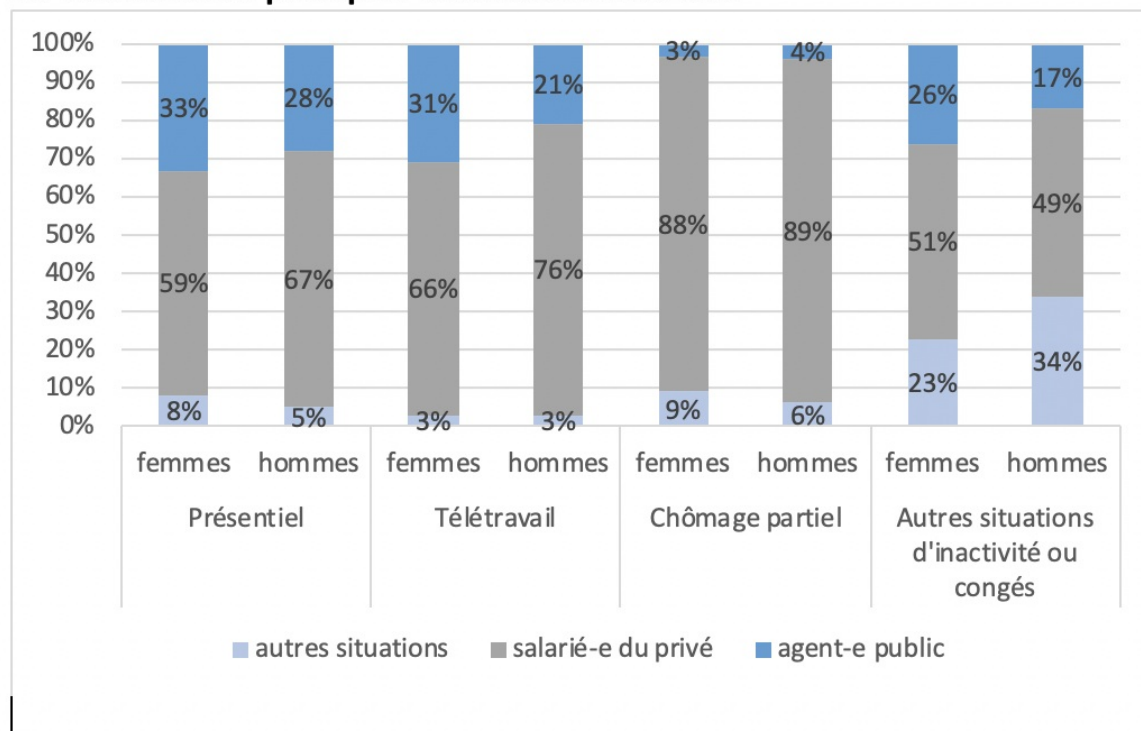
Des profils différents apparaissent. En présentiel, les femmes sont plus souvent que les hommes des employées ou ouvrières. Elles sont aussi plus nombreuses à exercer dans le secteur public. En télétravail, la proportion d'hommes cadres ou du secteur privé est bien plus forte. Tandis qu'en inactivité ou congés garde d'enfants, 63 % des femmes sont ouvrières ou employées (contre 50% des hommes) (Graphiques 1a et 1b).

Graphique 1a : Répartition selon le genre et la catégorie socio professionnelle des répondant-e-s sur leur situation principale durant le confinement



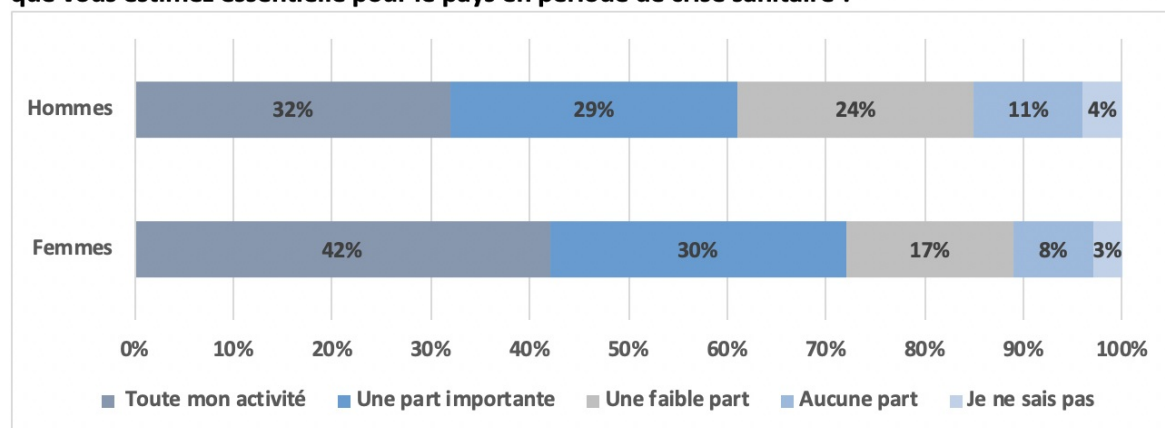
Champ : salarié-e-s en activité avant le confinement (en emploi et au chômage)

Graphique 1b : Répartition selon le genre et le statut d'emploi des répondant-e-s sur leur situation principale durant le confinement



De plus, si les femmes ne sont pas surreprésentées en présentiel, elles sont bien plus nombreuses à y déclarer exercer des activités essentielles (Graphique 2). Elles sont 7 sur 10 à déclarer que leur activité habituelle est essentielle pour le pays contre 6 hommes sur 10. Ces résultats sont à mettre en parallèle avec la surreprésentation des femmes dans les secteurs de la santé, des commerces et des services à la personne, les secteurs en première ligne face au covid-19.

Graphique 2 : Réponses selon le genre à la question “Quelle est la part de votre activité habituelle que vous estimez essentielle pour le pays en période de crise sanitaire ?”



Champ : salarié·e·s en présentiel

2. La dégradation des conditions de travail chez les femmes : la double peine

Le travail s’est intensifié dans de nombreux secteurs comme l’agroalimentaire, le commerce, la santé... Ainsi 54 % des répondant·e·s de la fonction publique hospitalière déclarent une hausse de la charge de travail tout comme 50 % dans l’Éducation nationale. Pour 3 salarié·e·s de l’hospitalière sur 10 leur temps de travail a augmenté, tout comme 4 sur 10 au sein de l’Éducation nationale. Ces secteurs sont à prédominance féminine, ce qui explique que les femmes sont davantage concernées par la hausse de la charge de travail (36 % contre 29 % pour les hommes). De même, les femmes sont plus nombreuses à avoir vu le contenu de leur travail changer avec la crise (55% contre 43% chez les hommes) et à avoir augmenté leur temps de travail (24% contre 20% chez les hommes). Ces différences de genre s’expliquent ici aussi par un effet sectoriel : l’augmentation de la charge et du temps de travail a été importante notamment dans la santé (46% ont vu leur charge augmenter et 28% le temps de travail) ; le commerce (42% pour la charge et 23% pour le temps de travail) et les banques-assurances (30% et 21%), secteurs féminisés. Le changement de contenu du travail est bien plus marqué en présentiel, quand il s’agit d’une activité essentielle ou liée à la demande : il a fallu revoir davantage les procédures (respect des consignes liées au Covid comme la désinfection, etc.) dans les fonctions du commerce, du soin ou services à la personne. Quand on sait, dans le même temps, qu’elles ont été les plus touchées par la surcharge de tâches domestiques liées à la fermeture des écoles (voir ce point dans la suite), on mesure la pression qui a pesé et qui pèse encore sur les femmes.

3. Une surexposition aux risques pour celles qui ont continué à travailler sur site

L'activité professionnelle sur site est surreprésentée parmi les ouvrier·e-s /employé·e-s et dans une moindre mesure pour les professions intermédiaires. Le travail en présentiel pour assurer la continuité des activités de service public a davantage concerné les agent·e-s de la fonction publique. Ces dernier·e-s sont proportionnellement plus fréquemment en présentiel que les salarié·e-s du secteur privé, ce qui est dû bien-sûr à la sollicitation massive de la fonction publique hospitalière.

Des facteurs de risque ont été constaté pour tous et toutes, comme le fait de manipuler des équipements potentiellement contaminés ou de côtoyer de nombreux collègues. Mais les risques de contamination directe concernent tout particulièrement les femmes en présentiel, parce qu'elles sont plus souvent en contact avec du public (59% des femmes et 53% des hommes) et se rendent plus souvent sur des lieux en présence de personnes atteintes du Covid-19 (43 contre 35% des hommes). Elles sont aussi plus souvent obligées d'utiliser les transports en commun pour aller travailler (14% contre 11% des hommes)

Face à ces risques, les mesures de protection et de prévention de l'employeur sont jugées insuffisantes, seul·e-s 21 % estiment que les mesures de prévention sont suffisantes. Un chiffre qui descend à 12 % dans la fonction publique hospitalière. Cela se traduit par une anxiété plus forte : 45% des femmes (41% des hommes) partent au travail « la boule au ventre » par crainte de contracter ou de transmettre le virus. Cet écart s'explique aussi par la sur-présence des femmes dans le secteur de la santé.

De fait les femmes en présentiel subissent une charge émotionnelle liée au covid-19 forte : elles sont 18% (14% pour les hommes) à subir des agressions verbales en lien avec la crise et surtout 42% (26% chez les hommes) à devoir gérer des conflits ou des personnes en détresse. Cette surexposition s'explique ici aussi par l'effet sectoriel.

4. Des conditions de télétravail dégradées

Selon France Stratégie, 3,9 millions d'emplois sont exposés à un risque d'hyperconnectivité avec la crise du covid-19¹. D'après notre enquête, 38% des télétravailleur·se-s sont des cadres, alors que ceux-ci ne représentent que 18 % de la population active. À l'inverse, les ouvrier·e-s /employé·e-s sont sous-représenté·e-s en télétravail (il s'agit essentiellement d'employé·e-s).

Près d'un quart des répondant·e-s dit qu'aucune mesure n'a été mise en place par l'employeur : pas d'équipement informatique, de téléphone, ou de logiciel (fait souligné surtout pour les enseignant·e-s). Les hommes sont plus nombreux à bénéficier de prise en charge financière des frais de connexion, de téléphone et des logiciels (17 % des hommes contre 13% des femmes). Ils déclarent aussi plus souvent avoir un droit à la déconnexion (23% des hommes contre 20 % des femmes).

Le manque d'accompagnement régulier par la hiérarchie est souligné pour 37% des répondantes et 34% des répondants (et pour 52 % des enseignant·e·s). Pour 82% des parents de jeunes enfants, il n'y a pas eu de réduction de charge de travail du fait de la présence d'enfants.

Or rappelons que le Code du travail prévoit l'obligation générale de prise en charge du matériel et de l'équipement professionnel ; l'obligation de mise en place d'un droit à la déconnexion et l'obligation de définir les plages horaires durant lesquelles le/la salarié doit être joignable.

De ce fait, les conditions de travail en télétravail ont été dégradées : près d'un quart des répondant·e·s ne dispose pas d'un endroit au calme pour télétravailler (26 % pour les femmes et 20% pour les hommes). La moitié des répondant·e·s ne dispose pas d'un mobilier et d'un équipement adapté et c'est surtout le cas des femmes (55 % des femmes et 43 % des hommes). Des situations fortement corrélées avec la garde d'enfants : 38 % des parents d'enfants de moins de 16 ans, n'ont pas d'endroit au calme pour télétravailler. Un chiffre qui atteint 44 % pour les femmes (31 % des hommes).

Une augmentation de la charge de travail pour près d'un tiers des salarié·e·s en télétravail (34 % des femmes et 28 % des hommes) est aussi dénoncée, une hausse particulièrement prégnante dans l'encadrement (43 % des encadrantes contre 33 % des encadrants).

Les femmes font plus souvent face à la double contrainte de télétravailler tout en devant s'occuper de leurs enfants durant le confinement (87 % contre 76 %). Cela s'explique notamment par le fait qu'elles vivent plus fréquemment seules avec des enfants, et qu'en couple, leur conjoint travaille lui davantage sur site (17 % contre 12 % pour les hommes).

Faute de moyens techniques et ergonomiques mis à leur disposition par l'employeur, 43 % des salarié·e·s déclarent de plus l'apparition de douleurs musculo-squelettiques – mais c'est surtout le cas des femmes (50% pour 35% des hommes). Ce sont aussi les risques pour la santé mentale qui augmentent. Une majorité de télétravailleur·se·s font part de leur isolement et du manque d'échanges avec les collègues. Certes 42% disent ressentir un sentiment d'autonomie et de liberté, mais c'est moins le cas des femmes (38% pour elles et 47% des hommes, surtout dans les grandes entreprises du privé ce qui en dit long sur la dégradation des conditions de travail et du management en présentiel...).

Enfin, 38 % des télétravailleuses (et 29% des télétravailleurs) se plaignent d'une anxiété inhabituelle. Les parents devant garder leurs enfants tout en télétravaillant sont plus fréquemment anxieux (38 %), un chiffre aggravé pour les femmes (44% contre 34 % pour les hommes), qui s'explique sans doute par une charge mentale plus forte.

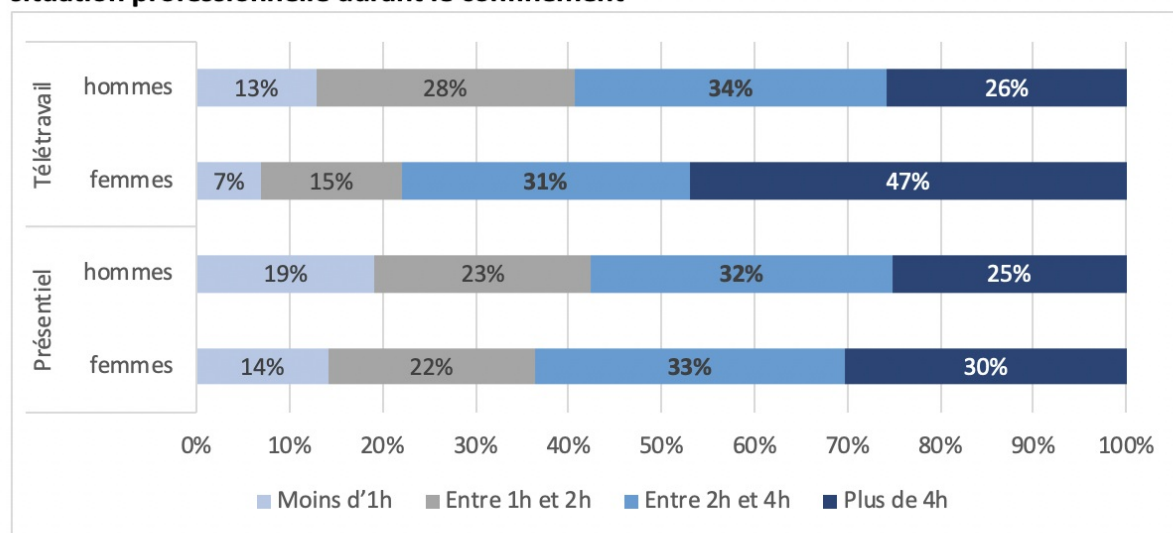
Cette donnée confirme un sondage mené du 31 mars au 8 avril 2020 auprès d'environ 2 000 salarié·e·s²: les femmes en télétravail sont plus nombreuses en détresse élevée : 22% sont dans ce cas pour 14 % chez les hommes. Une différence que l'enquête explique par une charge mentale alourdie et un cumul des rôles plus important chez les salariées.

5. Les femmes en première ligne pour pallier à la fermeture des crèches et des écoles

Fait bien connu et loin d'être remis à cause dans cette crise, la charge des enfants de moins repose (toujours !) principalement sur les femmes. Du fait des familles monoparentales, elles sont 84 % à vivre avec un conjoint contre 91 % des hommes. Elles sont également plus souvent au domicile avec leurs enfants. Parmi les couples avec enfants, les femmes vivent plus souvent avec un conjoint qui travaille sur site pendant le confinement et qui est donc moins pas présent au domicile (26 % des femmes contre 17 % des hommes).

Parmi les parents d'enfants de moins de 16 ans qui continuent à travailler, 43 % des femmes et 26 % des hommes disent passer plus de 4 heures supplémentaires par jour à s'occuper de leurs enfants du fait de la fermeture des crèches et des écoles. Cette situation affecte davantage les salarié·e·s en télétravail qui, dès lors que leur emploi était télétravaillable, n'avaient pas droit à un arrêt « garde d'enfants ». Ainsi, parmi les salarié·e·s en télétravail, 26 % des hommes mais 47 % des femmes disent passer plus de 4 heures supplémentaires par jour à s'occuper des enfants (graphique 3).

Graphique 3 : Temps supplémentaire consacré par jour aux enfants selon le genre et la situation professionnelle durant le confinement



Champ : parents en activité avec enfant(s) de moins de 16 ans au domicile

De plus, le confinement a généré des tensions et des violences dans le couple : 20 % des répondant·e·s disent que le confinement a généré des tensions dans leur couple. Ce chiffre est encore plus élevé pour les couples dont les 2 conjoints sont à la maison, en inactivité ou en télétravail (23 %).

Le fait d'avoir des enfants de moins de 16 ans est un facteur aggravant, probablement du fait de la tension quotidienne liée à la répartition des tâches ménagères supplémentaires afférentes. Ainsi quand les deux conjoints sont au domicile et qu'ils ont au moins un enfant de moins de 16 ans, 28 % déclarent des tensions contre 18 % pour les couples sans enfant de moins de 16 ans. Un sujet pour les employeurs car également 28 % des répondant·e·s qui télétravaillent déclarent que le confinement a provoqué des tensions dans leur couple.

14 % des répondant·e·s ayant signalé des tensions parlent également de violences (physiques et/ou verbales). Quand les 2 conjoint·e·s sont en inactivité confinés à la maison, ce taux atteint 18 %. Au global, ce sont 2% des répondant·e·s qui nous ont signalé que le confinement avait généré des violences (physiques ou verbales) de la part de leur conjoint. Pour les télétravailleuses, la responsabilité de l'employeur peut être directement interpellée alors qu'aucune mesure de prévention n'est mise en place !

« Le télétravail cumulé à la garde d'enfants exacerbe les inégalités de genre chez les enseignant·e·s ».

L'Union nationale des syndicats de l'Éducation nationale CGT (Unsen) a mené de son côté sa propre enquête (25700 réponses). On note que la majorité des enseignant·e·s constate un impact négatif du télétravail sur leur état physique, 55% se disent lessivé·e·s ou stressé·e·s et 59% ont des difficultés à concilier leur vie professionnelle et familiale. Les résultats diffèrent cependant selon le genre : « les hommes enseignants vivent mieux le télétravail pendant le confinement que les femmes enseignantes. Ils sont systématiquement plus nombreux que leurs homologues féminines à être plus « optimistes » dans ce qu'ils ont déclaré. Par exemple, ils sont plus nombreux à trouver qu'ils arrivent à gérer l'enseignement par le télétravail, 33 % contre 25 %. Ils sont aussi plus nombreux à dire qu'ils ont globalement moins de travail lorsqu'ils sont en télétravail. A contrario, les femmes enseignantes sont plus nombreuses que les hommes enseignants à être lessivées ou stressées, 58 % contre 47 %. »

Note rédigée par Sophie Binet, Louis Erb et Rachel Silvera à partir des données de l'enquête Ugict-CGT

¹ France Stratégie, 2020, « Les métiers au temps du corona », *Note d'analyse*, n°88, avril.

² Sondage effectué par OpinionWay pour le Cabinet Empreintes sociales

Adresse mail

Je suis

Ouvrier / Employé

Tech et Maitrise

Ingé cadre